



# Arrêtés Municipaux, ce qu'il faut savoir

## (Article 101 des règlements généraux du District)



### a) Arrêtés municipaux transmis dans les délais

*Tout arrêté municipal doit impérativement parvenir au District des Flandres au plus tard le Vendredi 12h précédant le Week-end des rencontres*

- soit à l'adresse mail: [arretemunicipal@districtdesflandres.fr](mailto:arretemunicipal@districtdesflandres.fr)
- soit sur le n° de fax : **09.72.63.08.92**

### b) Arrêtés municipaux transmis Hors délais : ARRETE TARDIF

*Les cas où l'arrêté municipal est considéré hors délai :*

- *Après le vendredi 12h pour un match du week-end (lundi compris).*
- *Moins de 24 heures avant la date du match pour des matches en semaine.*

**Procédure de déclaration d'un arrêté tardif :**

- 1) *Durant les heures d'ouverture du District des Flandres du lundi au vendredi (9h/12h30 et 13h30/18h) et le samedi matin (9h/12h), envoyer l'arrêté à l'adresse mail: [arretemunicipal@districtdesflandres.fr](mailto:arretemunicipal@districtdesflandres.fr) ou sur le fax : 09.72.63.08.92*
- 2) *Dans tous les autres cas, le club devra appeler la **ligne d'astreinte 06.04.59.88.65** et envoyer l'arrêté UNIQUEMENT à l'adresse mail: [arretemunicipal@districtdesflandres.fr](mailto:arretemunicipal@districtdesflandres.fr)*

c) **En tout état de cause, l'arrêté d'interdiction ne peut porter que sur un week-end et doit préciser le ou les terrains compris dans l'enceinte du stade qui fait l'objet de l'interdiction.**

### **RAPPEL**

**Le District des Flandres aura le pouvoir de:**

1. *Inverser la rencontre, avec ou sans inversion du match retour.*
2. *Maintenir la rencontre avec décision prise le jour et à l'heure du match.*
3. *Envoyer un officiel du District avec lettre de mission pour constatation de l'installation visée par l'arrêté municipal. Son rapport officiel sera transmis à la commission Juridique qui aura à statuer sur l'homologation de la rencontre.*

### **SEUL LE DISTRICT :**

- **Peut reporter les rencontres.**
- **Peut prévenir les arbitres et autres officiels pour éviter les déplacements**

**La rencontre sera maintenue tant qu'elle apparaîtra sur les agendas  
et les clubs sont dans obligation de se déplacer  
et de remplir une feuille d'arbitrage.**